

23.03.2020

Chers membres,

Vendredi dernier, le Conseil fédéral a annoncé un vaste programme de soutien à l'économie suisse. Cette Newsletter de LSA et du BPPRA vous communique un résumé des informations essentielles à ce sujet. Nous vous informons également des activités des deux associations.

### **L'essentiel en bref**

Les informations ci-dessous sont extraites de [la conférence de presse et du communiqué de presse du 20 mars 2020 du Conseil fédéral](#)

#### **Aide immédiate sous la forme de crédits transitoires spécifiques**

- Des crédits représentant jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires
- Les montants jusqu'à 0,5 million de francs seront versés immédiatement par les banques
- Le crédit est couvert en totalité par la garantie de la Confédération
- Les taux d'intérêt et les échéances des crédits ne sont pas encore connus (Déclaration du Conseiller fédéral Ueli Maurer : "Un taux d'intérêt très faible") : plus d'informations le 25 mars
- À partir du jeudi 26 mars, il devrait être possible de faire une demande auprès des banques (Déclaration du Conseiller fédéral Ueli Maurer : "Vous recevrez l'argent dans la demi-heure qui suit")

#### **Report du versement des contributions aux assurances sociales**

- Possibilité de différer provisoirement et sans intérêt le versement des contributions aux assurances sociales (AVS, AI, APG, AC)
- L'examen du report des versements est de la responsabilité des caisses de compensation AVS

#### **Factures à la Confédération (Cantons)**

Les factures des créanciers doivent être payées le plus rapidement possible.

**Pas d'intérêts moratoires dans le domaine fiscal**

Les délais de versement peuvent être prolongés jusqu'à fin 2020 sans intérêts moratoires pour la TVA et les impôts fédéraux.

**Suspension des poursuites**

- Les débiteurs ne pourront pas être poursuivis jusqu'au 19 avril.

**Extension du chômage partiel et simplification des démarches**

- Le délai de carence (délai d'attente) pour pouvoir bénéficier du chômage partiel est supprimé. L'annonce préalable faite de manière préventive est dès lors obsolète.
- Nouveau : cela concerne également les employés sous contrat de durée déterminée
- Nouveau : concerne également les personnes qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur
- Le chômage partiel peut être demandé de manière simple et directe
- Des dispositions ont été adoptées pour simplifier au plus vite le versement des indemnités en cas de chômage partiel : les employeurs devront indiquer les heures perdues, ce qui déclenchera directement le versement
- Il n'est pas nécessaire de payer les salaires à l'avance et de comptabiliser les heures par la suite
- Si la Confédération approuve le droit au chômage partiel, l'employeur doit s'adresser à une caisse cantonale de chômage et y faire valoir son droit (procédure identique pour toute la Suisse)

**Informations complémentaires**

Compléments aux questions-réponses et clarifications sur les exigences relatives à l'organisation des congés et à la compensation des heures supplémentaires.

Ce document sert également à préparer le webinaire du 27 mars 2020, à 13 heures.

## **Abonnement général (AG) : 30 jours gratuit**

Les CFF ont réagi à la situation actuelle et proposent désormais un formulaire en ligne pour une interruption gratuite de l'AG de 30 jours.

<https://www.sbb.ch/fr/abonnements-et-billets/abonnements/ag/aperçu-ag-sur-swisspass/deposer-son-ag.html>

## **Echange d'expériences entre les membres**

### **Qu'est-ce qui est en préparation ?**

Outre les défis économiques et juridiques, d'autres questions tout à fait différentes se posent, comme : comment gérer au mieux la collaboration avec les clients et la cohésion au sein de l'agence dans cette situation exceptionnelle sur une durée plus longue ? Il s'agit notamment de thématiques liées à l'organisation et au leadership, aux méthodes de travail telles que les ateliers à distance, de questions culturelles telles que l'intégration des nouveaux employés, la solidarité, la motivation au télétravail et l'acquisition de clients, etc.

Nous préparons actuellement un webinaire hebdomadaire afin que les membres puissent partager leurs expériences. Nous reviendrons vers vous à ce sujet dans les prochains jours.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter à tout moment.

Prenez soin de vous !

Votre équipe LSA&BPRA